

La gestion de l'eau dans la municipalité régionale de comté de Portneuf

Mémoire présenté
au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par la **Table de concertation en environnement de Portneuf**
26 octobre 1999

Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par

La Table de concertation en environnement de Portneuf

Avec la collaboration de :

Alain Veillette, hydrogéologue (Alliance)

Mario Denis, avocat (Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban)

Jean-François Riou, biologiste, écologie continentale

Claude Sauvé, économiste (Corporation de restauration de la Jacques-Cartier)

Octobre 1999

Recherche et rédaction : Anouk Thibault, biologiste M.Sc. Écologie comportementale

Nous remercions le personnel de la MRC de Portneuf, le personnel accueillant des 22 municipalités de la MRC, les représentants du syndicat de l'UPA de cette même région, le bureau régional du MAPAQ, Pierre Dulude et Jacques Boivin du ministère de l'Environnement.

Table des matières

Présentation de la table.....	VI
Introduction.....	VII
1. La MRC de Portneuf et l'eau.....	1
1.1 Contexte socio-économique.....	1
1.2 Approvisionnement municipal en eau potable.....	1
1.3 Les bassins versants.....	1
2. Connaissances sur l'état de la ressource eau.....	2
2.1 Connaissance des risques pour l'eau dans la MRC.....	2
2.2 Individus.....	2
2.3 Municipalités.....	3
2.4 Milieu scolaire.....	4
2.5 Discussion.....	4
2.6 Recommandations.....	4
3. Incidences du développement agricole sur l'eau.....	5
3.1 Portrait agricole de la région.....	5
3.2 Contamination des eaux souterraines et de surface.....	6
3.2.1 Sol.....	6
3.2.2 Culture de la pomme de terre.....	6
3.2.3 Plans de fertilisation.....	7
3.2.4 Groupes agro-environnementaux.....	8

3.2.5	Incidences de l'épandage des fumiers.....	8
3.3	Destruction d'habitats aquatiques.....	9
3.4	Discussion.....	9
3.4.1	Pratiques agricoles.....	9
3.4.2	Des intérêts de société.....	10
3.5	Recommandations.....	11
4.	Incidences de l'exploitation forestière sur l'eau.....	12
4.1	Mise en contexte.....	12
4.2	Habitats aquatiques.....	12
4.3	Exploitants forestiers mis en cause.....	12
4.4	Recommandations.....	13
5.	L'accessibilité aux plans d'eau.....	14
5.1	Mise en contexte.....	14
5.2	Menaces pour la qualité des eaux souterraines et de surface.....	15
5.3	Menace pour les habitats, la flore et la faune aquatique.....	16
5.4	Caractère public de la ressource eau.....	16
5.5	Rôle des gouvernements.....	17
5.6	Recommandations.....	18
6.	Gestion par bassin versant.....	19
6.1	Mise en contexte.....	19
6.2	Approche sectorielle.....	20
6.3	Gestion globale des activités.....	20

6.4	Organismes de bassin.....	21
6.5	Recommandations.....	21
7.	Conclusion.....	23
	Références.....	25
	Annexe 1.....	29
	Annexe 2.....	30

Présentation de la table de concertation en environnement de Portneuf

La Table de concertation en environnement de Portneuf a été créée en 1992 par la municipalité régionale de comté de Portneuf. Quatorze membres siègent à cette table, regroupant des représentants d'organismes sociaux et environnementaux, des institutions et des entreprises. Elle a été légalement constituée en 1999 et se considère autonome.

La Table de concertation en environnement de Portneuf fait la promotion des valeurs environnementales auprès de la population, des sociétés ou personnes morales, des organismes municipaux et des divers intervenants socio-économiques de la région de Portneuf, dans une perspective de développement durable. Elle incite à l'action.

Plus particulièrement, la Table poursuit les objectifs suivants :

1. Informer et sensibiliser la population de la région de Portneuf en matière d'environnement ;
2. Amener les différents groupes oeuvrant dans le domaine de l'environnement à mieux se connaître et apprécier leurs réalisations ;
3. Faire mieux connaître les réalisations environnementales de la région ;
4. Représenter les organismes environnementaux de la région (par exemple, sur le Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec) ;
5. Proposer et favoriser la réalisation d'initiatives environnementales ;
6. Faire adopter par les instances appropriées le projet de politique environnementale élaboré pour la région et favoriser sa mise en oeuvre ;
7. Élaborer des problématiques environnementales particulières à la région afin de susciter l'action.

Introduction

En dehors du territoire de la Communauté urbaine de Québec, la municipalité régionale de comté de Portneuf est, avec ses 45 000 habitants, l'entité la plus populeuse de la région 03. La MRC est caractérisée par une dynamique socio-économique basée sur l'exploitation forestière, les manufactures, l'agriculture, et par son potentiel récrétouristique peu exploité.

La Table de concertation en environnement de Portneuf compte faire part, dans ce mémoire, de ses opinions quant à la gestion de l'eau dans la MRC. Elle souhaite aussi représenter les intérêts de la population de la région, et ce, pour les principaux champs de l'activité économique.

Le document qui suit dresse un bref portrait de la MRC et de la qualité de ses eaux souterraines et de surface. On y identifie trois principaux bassins versants, soit ceux des rivières Jacques-Cartier, Sainte-Anne et Batiscan, ainsi que le petit bassin de la rivière Portneuf et une infime partie du bassin du fleuve Saint-Laurent. Par la suite seront présentées et analysées les problématiques associées à la gestion de l'eau.

La première question abordée dans ce mémoire sous-tend toutes les autres. Il s'agit des connaissances acquises à propos de l'état de la ressource eau : connaissances individuelles, municipales et en milieu scolaire des risques pour l'eau. Suivront les problématiques reliées au développement agricole, à l'exploitation forestière et, enfin, à la privatisation des berges.

Nous terminerons en traitant de la gestion par bassin versant. Concept qui pourrait, à notre avis, s'avérer être une solution pour la gestion durable de la ressource et des écosystèmes qui y sont rattachés.

Des recommandations sont présentées dans plusieurs chapitres. Nos éléments de réflexion sont abordés sous forme de discussion ou introduits à même le texte dans les sections qui se prêtent à l'exercice.

1. La MRC de Portneuf et l'eau

1.1 Contexte socio-Économique

La municipalité régionale du comté de Portneuf est située immédiatement à l'ouest de l'agglomération urbaine de Québec, sur la rive nord du fleuve (annexe 1). On y compte environ 45 000 habitants, regroupés dans 22 municipalités. Le territoire est caractérisé par l'agriculture et la mise en valeur des ressources forestières (CENTRE D'EMPLOI DU CANADA, 1996). L'industrie y trouve une place importante. Actuellement, le secteur du tourisme est en développement et pourrait, sous peu, marquer la dynamique socio-économique de la MRC (CLD, 1999).

1.2 Approvisionnement municipal en eau potable

La plupart des municipalités locales s'approvisionnent en eau potable à partir de sources souterraines ou de la nappe phréatique (78%). Certaines utilisent l'eau de surface (27%). De façon générale, chacune estime que la qualité de l'eau distribuée est bonne. Du fer et du H2S sont présents dans l'eau de certaines municipalités (ex. : Cap-Santé), mais il s'agit d'un phénomène naturel. Ces cas particuliers nécessitent un traitement de l'eau. On ne connaît pas la qualité de l'eau des puits individuels de la région. Les municipalités locales ne tiennent pas de statistiques à ce sujet.

1.3 Les bassins versants de la MRC

La MRC de Portneuf couvre une superficie de 4000 km². Elle recoupe trois bassins versants importants : ceux des rivières Batiscan, Sainte-Anne, et Jacques-Cartier, un plus petit bassin, celui de la rivière Portneuf qu'elle englobe entièrement et, bien sûr, une portion de la rive nord du fleuve Saint-Laurent (annexe 2).

Complètement au nord-ouest, avant de s'écouler hors des limites du territoire de cette MRC, la rivière Batiscan prend sa source dans la réserve Portneuf, dans un milieu boisé protégé des effets de l'industrialisation, de l'agriculture et de l'urbanisation.

La partie du bassin de la rivière Sainte-Anne qui traverse la MRC est très touchée par l'activité humaine. En 1995, de Saint-Raymond jusqu'à Sainte-Anne-de-la-Pérade, l'eau de la rivière était le plus souvent considérée comme douteuse ou mauvaise. Ses principaux tributaires, les rivières Blanche, Noire, Bras-du-nord et Charest, affichaient une détérioration semblable (LAFLAMME 1995). Les causes de cet état sont l'épandage de fumier et d'engrais, l'industrie (fromage, papier, etc.) et les rejets municipaux (LEGAULT 1995, LAFLAMME 1995). Depuis, la qualité de l'eau de la rivière Sainte-Anne est redevenue meilleure.

La rivière Jacques-Cartier subit aussi quelques stress dus aux activités humaines, particulièrement dans sa partie aval. Ces stress sont toutefois moins importants que ceux subis par les autres rivières. Depuis 20 ans, la rivière Jacques-Cartier fait l'objet d'efforts de restauration visant à réintroduire le saumon Atlantique. Une partie importante de ses rives a été transférée dans le domaine public en vue d'assurer la restauration salmonicole. Conjugué à un fort débit, cela fait qu'on y trouve une eau dont la qualité oscille, la plupart du temps, de bonne à excellente (PAINCHAUD 1997). Les problèmes, surtout associés à l'industrie, y sont plus ponctuels.

Le petit bassin de la rivière Portneuf traverse un secteur agricole et souffre aussi de rejets industriels (LEGAULT 1995). La rivière Portneuf se jette dans le fleuve Saint-Laurent.

Finalement, pour ce qui est du fleuve, la qualité de l'eau à la hauteur de la MRC est jugée assez bonne (LEGAULT 1995). Toutefois, quelques municipalités continuent à y déverser des eaux usées non traitées. La présence d'industries contribue aussi à y diminuer, sporadiquement, la qualité de l'eau.

2. Connaissances sur la ressource eau

2.1 Connaissance des risques pour l'eau dans la MRC de Portneuf

La région de Portneuf fait l'objet, depuis bon nombre d'années, d'une attention spéciale en matière de contamination d'eau souterraine. Cette situation tient à la nature des sols qui sont sablonneux sur une partie importante du territoire agricole et sur lesquels se pratique notamment la culture intensive de la pomme de terre (BOLDUC 1988A, 1988B, GIROUX 1995, DORÉ 1996, PARADIS 1997, LEVALLOIS 1997, MENVIQ 1999). On constate que le secteur de l'agriculture représente une menace de contamination des eaux souterraines et de surface. Dans le domaine forestier, l'aménagement et l'entretien des chemins d'accès pour l'exploitation forestière constituent des facteurs importants de destruction de l'habitat aquatique de l'omble de fontaine (ROBERGE 1996, BÉRUBÉ 1997, BOIVIN 1998A 1998B, BOIVIN et AL. 1998). D'autres problématiques s'ajoutent à la liste (l'accessibilité aux plans d'eau, les rejets municipaux ou industriels, par exemple), mais les deux premières sont particulièrement mal comprises ou inconnues de la population locale.

2.2 Individus

Dans les foyers, on connaît généralement mal le cycle de l'eau. On commence à prendre conscience de la notion de gaspillage d'eau et on sait qu'il existe des pays où la désertification

s'étend, mais on persiste à croire qu'au Québec, la ressource est inépuisable. Il semble que tant que l'individu n'a pas fait, à ses dépens, l'expérience de la privation de l'eau ou de la détérioration de sa qualité, il n'accorde que peu d'importance à la question. Il est alors d'autant plus difficile pour lui de comprendre et, à plus forte raison d'agir, si l'information lui est peu ou pas transmise.

En conséquence, à partir du peu qu'il connaît, l'individu agit selon son libre arbitre et, inévitablement, cela engendre des perturbations de la ressource. À titre d'exemple, les fosses septiques défectueuses ou non réglementaires sont une cause importante de contamination de l'eau potable dans la MRC de Portneuf (PARADIS 1997). En outre, l'individu n'est soumis à aucune mesure de prévention des risques pour l'eau lorsqu'il achète et utilise des produits de traitement des pelouses et des engrains. D'ailleurs, les entreprises privées spécialisées en ce domaine ont toute liberté d'entretenir les terrains des particuliers comme elles l'entendent puisque l'on ne vérifie pas si des normes environnementales doivent être respectées.

La méconnaissance des particuliers à l'égard de la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que des causes de la détérioration qualitative et quantitative nous préoccupe davantage que toute autre problématique reliée à cette ressource. Elle sous-tend toutes les autres problématiques et, à terme, cela pourrait s'avérer dangereux pour la santé de la population comme pour le maintien des écosystèmes aquatiques. Ainsi, bien que la qualité de l'eau de la rivière Sainte-Anne ait souvent été mauvaise pour la baignade et, dans certains cas, pour la pêche, la population locale continue de pratiquer ces activités estivales (LAFLAMME 1995). Et, malgré l'inquiétante diminution de la population de l'omble de fontaine dans la région (BOIVIN 1998A,1998B), monsieur et madame tout le monde, lorsqu'on les questionne, estiment que leur MRC regorge de poissons.

2.3 Municipalités

En 1995, la MRC de Portneuf a effectué une collecte de données concernant l'eau potable pour chacune des municipalités de son territoire, mais ces données n'ont pas encore été compilées ! Aucun ouvrage de synthèse n'a donc pu être produit depuis. Les données brutes, questionnaires et cartographie, sont toutefois accessibles au public. Le bureau de la MRC et ceux des municipalités locales abondent d'informations au sujet de l'eau ; toutefois, ces informations ne sont pas vulgarisées et sont difficilement accessibles à un public non initié.

Toujours au bureau de la MRC de Portneuf, on admet qu'il existe des problématiques environnementales qui demeurent négligées. Par exemple, la région compte, à ce jour, six golfs qui utilisent, en abondance, quantité d'herbicides et autres produits de traitement de pelouse. Les gestionnaires de ces entreprises sont pourtant soumis à des normes provinciales de protection de

l'environnement. Au ministère de l'Environnement, il est par ailleurs difficile d'obtenir des informations concernant l'épandage personnel et commercial de produits chimiques. Il y a lieu de s'inquiéter, et de réviser la façon de gérer tous les risques de contamination de l'eau potable dans la MRC de Portneuf, y compris ceux délaissés ou ignorés volontairement...

2.4 Milieu scolaire

Pour l'instant, les institutions scolaires de la région reflètent le niveau de connaissances de base de la population locale à propos de l'eau. Par contre, on sent une volonté de sensibiliser les élèves et les étudiants aux problèmes reliés à l'usage excessif et à la contamination de cette ressource. À la commission scolaire Portneuf, les problématiques reliées à la gestion de l'eau commencent à peine à émerger. Les écoles s'acheminent vers une nouvelle forme d'éducation : l'éducation relative à l'environnement.

En 1999, six écoles ont adhéré au réseau des écoles vertes Brundtland ; une autre a renouvelé son adhésion. Ces écoles organisent des activités à caractère pacifique, solidaire et, bien sûr, écologique. C'est à travers de telles initiatives que se poursuit le développement des valeurs essentielles à la gestion durable de la ressource eau.

2.5 Discussion

Le personnel de la MRC et des municipalités locales répondent, en partie, aux questions sur l'état de la ressource. Les autorités municipales consacrent toutefois peu d'efforts et d'argent à la diffusion des informations dont elles disposent. C'est le citoyen qui doit effectuer la démarche. Peu de gens en éprouvent le besoin, car, en général, le citoyen est soit maintenu dans l'ignorance, soit porté à faire confiance aux autorités municipales.

Méconnaissant certaines règles et n'ayant qu'une vague idée de l'impact des changements qui s'opèrent dans son environnement, l'individu devient lui-même peu enclin au respect de la ressource lorsque ses intérêts sont en jeu. Il se fait alors, en douce, contrevenant. Et, pour dénoncer un contrevenant, il faut avoir à la fois conscience de la gravité des délits et un minimum de connaissances permettant d'identifier les sources de contamination des eaux de surface et souterraines ainsi que les risques pour les écosystèmes aquatiques (flore, faune, etc.,).

2.6 Recommandations

NOUS RECOMMANDONS :

- *que la MRC, les municipalités locales et d'autres institutions (académiques, hospitalières, etc.,), avec l'aide d'organismes oeuvrant dans le monde de l'éducation ou de l'environnement, se consacrent à des campagnes de sensibilisation et d'information du public ;*
- *que les municipalités locales et régionales consacrent plus d'efforts pour vulgariser les informations qu'elles ont acquises sur la ressource eau, pour les distribuer et les rendre accessibles au public, par exemple sur un site internet, dans les bibliothèques ou dans les bulletins municipaux ;*
- *que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires encouragent et supportent davantage le développement du réseau des établissements vertes Brundtland dans la MRC de Portneuf et partout au Québec ;*
- *que le gouvernement du Québec accroisse les fonds consentis aux organismes dont la vocation est de sensibiliser, d'informer et de former les groupes et les individus à cet égard ;*
- *que le gouvernement du Québec encourage et supporte davantage les conseils ou les organismes de bassin dans leur rôle à l'égard du développement et de la diffusion des connaissances ;*
- *que soit créé un fonds dédié à l'éducation à l'environnement et à l'accroissement des connaissances concernant l'utilisation de la ressource eau ;*
- *que le ministère de l'Éducation offre un programme scolaire qui, dès le primaire, alloue des périodes d'encadrement pour l'éducation relative à l'environnement.*

3. Incidences du développement agricole sur l'eau

3.1 Portrait agricole de la région

L'agriculture occupe une superficie de 12 % du territoire de la MRC de Portneuf (CLD DE PORTNEUF 1999). Elle est limitée, au nord, par le bouclier Canadien et, au sud, par le Saint-Laurent (annexe 1). La MRC de Portneuf est le plus important territoire agricole de la région 03

(MENVIQ 1999). L'industrie laitière en est la principale activité. On y pratique aussi la culture de la pomme de terre et du maïs surtout, ainsi que l'élevage du porc, de la volaille et de veaux lourds.

3.2 Contamination des eaux souterraines et de surface

Dans la MRC de Portneuf, la nature des sols, le caractère intensif de la culture de la pomme de terre et le manque de rigueur dans les pratiques agricoles sont les principaux facteurs qui contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau souterraine par l'agriculture.

L'épandage de lisier, lorsqu'il n'est pas effectué correctement, est à l'origine de la mauvaise qualité de l'eau des rivières de plusieurs bassins versants de la MRC de Portneuf. Les rivières du bassin versant de la Sainte-Anne paraissent les plus touchées. Il serait certainement approprié que les diverses autorités gouvernementales, en particulier le ministère de l'Environnement, obtienne plus d'informations à propos des tributaires des autres bassins afin de dresser un portrait complet et à jour de l'état de la ressource eau dans la région.

3.2.1 Sol

La région exploitée est caractérisée par un sol souvent sablonneux (nord ouest), quelque fois argileux (sud). Selon les délégués de l'UPA, les sols sablonneux de la région sont pauvres en matière organique. Pour obtenir un bon rendement, les agriculteurs doivent fertiliser leur sol avec des fumiers, des engrains minéraux et d'autres amendements dont des boues de traitement d'eaux usées, etc.

3.2.2 Culture de la pomme de terre

La MRC de Portneuf produit le plus de pommes de terre au Québec, soit environ 27 % de la production québécoise (GIROUX 1995). Il y aurait actuellement sept producteurs importants : quatre à Saint-Ubalde, deux à Pont-Rouge et un à Saint-Léonard. Ils utilisent 4 % de la superficie cultivée dans la MRC de Portneuf.

La production de pommes de terre nécessite l'utilisation de beaucoup de fertilisants (azote, potassium et phosphore) et de pesticides. Elle se pratique dans des sols sablonneux. Le phosphore contamine surtout les eaux de surface, mais la pollution des eaux souterraines par les nitrates présente un problème particulier dans la MRC de Portneuf. Les nitrates, très solubles, voyagent dans le substrat à la même vitesse que l'eau. Les surplus d'azote non fixés par la plante, par la matière organique ou par les minéraux dans le sol, se retrouvent très rapidement dans les nappes d'eaux souterraines ou dans les cours d'eau. Dans la MRC de Portneuf, la culture de la pomme de

terre constitue un problème grave lorsque aucune précaution n'est prise pour protéger les nappes phréatiques.

Dans la région, les puits des particuliers sont parfois contaminés par les nitrates. La problématique est assez importante pour que la région fasse régulièrement l'objet d'études sur la contamination des puits par les nitrates (BOLDUC 1988A, 1988B, GIROUX 1995, LEVALLOIS et Al. 1998, PARADIS 1997).

Actuellement, on s'entend pour dire qu'il n'est pas encore possible de produire de la pomme de terre de façon intensive sans affecter la qualité de l'eau. Par contre, on peut amoindrir les effets d'une telle production en pratiquant la rotation des cultures, par exemple. Cependant, même s'il est possible de garder une eau qui demeure potable (CPVQ 1997, PARADIS 1997), la pollution engendrée est assez importante que cela laisse, le cas échéant, peu de latitude aux autres utilisateurs de la ressource. Il n'y a pas que les agriculteurs qui contaminent les eaux. Les industries, les municipalités, etc., polluent aussi ; toutes les sources de pollution, combinées ensemble, diminuent la qualité et la quantité de l'eau potable disponible.

3.2.3 Plans de fertilisation

Afin de rentabiliser leur entreprise, les agriculteurs sont contraints de se conformer aux règles établies par le marché et cette contrainte pose problème. Ils cherchent à maximiser à tout prix le potentiel de réussite pour leurs récoltes (rendement, qualité). Pour l'achat des produits nécessaires à leur production, ils ont tendance à demander conseil à leur agronome, qu'ils connaissent souvent depuis plusieurs années et avec lequel ils ont développé une relation de confiance.

Pendant plusieurs années, le MAPAQ disposait des ressources humaines nécessaires pour conseiller les agriculteurs. Ces ressources, avec les coupures dans la fonction publique, se sont amoindries. À présent, pour recevoir la visite d'un agronome du gouvernement, les agriculteurs doivent investir de leurs deniers. Cette situation se répercute sur leurs pratiques agricoles.

Contrairement au MAPAQ, les entreprises d'engrais, de pesticide, etc., proposent **gratuitement** les services de leurs agronomes. Ces services étant gratuits, les agriculteurs les privilégient. Ce qui nous préoccupe ici, c'est qu'il est rarement question de l'eau lorsqu'on s'adresse à un agronome qui représente ces entreprises. S'intéresser à la qualité de l'eau ne fait pas partie de son mandat !

Or, pour atteindre un rendement acceptable des terres cultivées tout en préservant la ressource eau, il est nécessaire d'utiliser des outils de gestion appropriés. Il existe des grilles de référence en fertilisation publiées et utilisées par les agronomes lors de l'établissement d'un plan

de fertilisation. Le MAPAQ suggère l'utilisation de celles du Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ). Pour utiliser ces grilles, il faut aussi tenir compte de l'apport des fumiers. Les quantités calculées dans ces grilles ne devraient pas être dépassées.

L'établissement d'un plan de fertilisation nécessite la connaissance de ces grilles pour effectuer des calculs complexes. Ce n'est généralement pas l'agriculteur qui fait son plan. Il fait affaire avec des agronomes qui peuvent dans plusieurs cas se trouver en **conflit d'intérêts** : les agronomes liés aux entreprises qui fabriquent ou vendent des engrains. En pratique, **il arrive que les fumiers ne soient pas comptabilisés dans le calcul des plans de fertilisation**. De plus, les agronomes des entreprises privées utilisent d'autres grilles de référence, dont **les quantités, pour un champ équivalent, sont supérieures à celles du CPVQ**. Les agronomes-vendeurs conseillent les agriculteurs pour leurs achats et reçoivent même une **prime associée à la quantité de produits vendus**.

3.2.4 Groupes agro-environnementaux

Les membres de clubs agro-environnementaux ont accès à des services indépendants et de qualité de la part de différents spécialistes, dont les agronomes. Dans la MRC de Portneuf, il y a deux clubs de ce genre, mais peu d'agriculteurs en font partie. Ils auraient pourtant intérêt à s'y inscrire, ne serait-ce que pour aider à la production de leurs PAEFs. Grâce aux clubs agro-environnementaux, les agriculteurs profitent de l'accroissement de leurs connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques agricoles plus responsables. Cela est vrai dans la mesure où l'agronome qui fait le PAEF n'est pas aussi vendeur pour une entreprise privée ! Ensuite, quel contrôle exerce le gouvernement sur l'élaboration et l'application des PAEFs ? Y a-t-il un suivi ?

3.2.5 Incidences de l'épandage de fumiers

Jusqu'en 1995, on identifiait clairement les effets néfastes de l'épandage abusif de lisier et de fumier dans le bassin versant de la rivière Sainte-Anne, là où se pratique l'élevage intensif du porc (LAFLAMME 1995). Depuis, la qualité de l'eau de la rivière Sainte-Anne est redevenue meilleure (PAINCHAUD 1997), mais ses tributaires présentent encore un important état de dégradation.

La quantité de fumier produit dans la MRC ne répond qu'en partie aux besoins des terres (environ 22 %). La région semble prédisposée à recevoir davantage de producteurs agricoles ou de fumiers importés d'autres régions. Étant donné la nature du sol et la vulnérabilité des nappes d'eaux souterraines, il est important de prendre préventivement les dispositions qu'il faut en matière de gestion durable de la ressource eau. Il importe de surveiller davantage les quantités de lisiers qui pourraient, dans l'avenir, être épandus sur les terres. Toutefois, l'utilisation de fumier,

solide, et même liquide, est encore meilleure pour l'environnement que l'usage de produits chimiques.

Nous appréhendons les conséquences associées au manque de rigueur dans l'épandage du fumier aux champs. **Certains agriculteurs**, malheureusement, **sont encore négligents** et considèrent peu l'impact de leur plan de fertilisation sur les cours d'eau qui traversent leurs terres ou sur l'eau souterraine. Nous ne sommes pas favorables à la production agricole intensive à l'échelle de la région. Nous encouragerions cependant la venue d'autres producteurs, toutes productions confondues : la diversité des productions agricoles pourrait s'avérer une meilleure alliée de la protection de la ressource eau que la concentration d'une seule production en une même région. Surtout si cette diversité est assortie d'une sensibilisation du milieu agricole en faveur de saines pratiques.

3.3 Destruction d'habitats aquatiques

L'agriculture transforme son environnement et la ressource eau se trouve affectée à tous les niveaux. Certaines cultures nécessitent un sol très bien drainé, d'autres non. Nous ne ferons état ici que de cet exemple qui touche l'hydrologie du milieu : en général, les terres cultivées disposent d'un système d'irrigation permettant d'évacuer l'eau à une vitesse élevée ; cette irrigation porte l'eau d'écoulement à grande vitesse, en quantité élevée, dans les tributaires des rivières Jacques-Cartier, Sainte-Anne, dans le fleuve, etc. ; ces rivières subissent soudain des stress qui vont modifier leurs lits et leurs berges.

Nous ne pouvons pas négliger le fait que l'agriculture agit significativement sur l'hydrologie des bassins versants. Affecter le débit d'une rivière augmente l'érosion de ses berges, et les particules en suspension dans l'eau finissent par s'accumuler ailleurs. La flore et la faune d'une rivière dépendent aussi de cela. Ce problème sera aussi abordé dans le chapitre quatre.

3.4 Discussion

Voici le résultat des réflexions issues des diverses entrevues menées au cours de la rédaction de ce chapitre, en particulier avec des délégués régionaux de l'UPA.

3.4.1 Pratiques agricoles

Les agriculteurs se soucient généralement de l'utilisation durable de leurs terres et des répercussions de différentes pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. Toutefois, il est clair que les concepts de durabilité et de responsabilité s'appuient sur les expériences personnelles des producteurs et, aussi, sur la motivation de ceux-ci à satisfaire un marché et à rentabiliser leur

production. Plusieurs agriculteurs de la MRC de Portneuf appliquent les principes fondamentaux de la gestion durable sans démontrer qu'ils les comprennent. À ce jour, plusieurs d'entre eux n'ont toujours pas les connaissances nécessaires pour se former une idée juste sur les bonnes pratiques agricoles et sur l'utilisation des fertilisants organiques et minéraux. Ils subissent la pression du marché et cette pression, souvent, semble plus forte que les préoccupations environnementales.

Nous, les consommateurs, par nos exigences, contribuons à façonner le marché en même temps que de nouveaux problèmes dont nous ne voulons pas assumer la responsabilité. Nous nous en remettons aux agriculteurs pour veiller à la gestion durable de leurs terres et des eaux qui les traversent ou qui sont en dessous. Mais il ne suffit pas de demander le respect de certaines normes pour que cela soit fait correctement. Il faut que les règlements soient d'abord appuyés par des mesures incitatives afin d'amener les agriculteurs à s'adapter à un nouvel encadrement légal. En outre, cela peut permettre au législateur et au gouvernement de valider leurs normes et au besoin, de les ajuster.

Les lois ne sont certes pas le seul remède à la problématique de la contamination des eaux souterraines et de surface. Comme dans tout autre domaine, plus on en connaît sur la ressource, plus il est facile de mieux la gérer. Beaucoup d'agriculteurs sont déjà très compétents en la matière. Les recherches débouchant sur des pratiques alternatives ainsi que les nouvelles données scientifiques et les technologies leur permettent d'innover dans leur métier.

3.4.2 Des intérêts de société

En réduisant l'effectif des spécialistes travaillant sur le terrain, le gouvernement du Québec laisse les entreprises privées remplacer les intérêts des agriculteurs et ceux de la population du Québec, par des intérêts qui ne servent que l'industrie. Quant à l'agriculteur, il doit choisir entre payer, assez cher, pour obtenir une aide indépendante ou recevoir sans frais apparents les services de vendeurs. Dans la plupart des cas, il choisira celui qui ne lui coûte rien et qui lui garantit une récolte de qualité et à haut rendement. Est-ce que ces vendeurs ont le souci de préserver, dans une juste mesure, la qualité de l'eau ? Les agriculteurs ont droit à des services de qualité, indépendants. Ils ont le droit de travailler en collaboration avec les agronomes dans un rapport qui privilégie le développement durable.

Dans un autre ordre d'idées, que font réellement les autorités publiques en matière de conservation et de protection de la ressource eau ? Devant l'important secteur économique de l'agriculture, quelles garanties peuvent avoir les autres usagers de la ressource eau quant au maintien de sa qualité et de sa quantité ?

3.5 Recommandations

NOUS RECOMMANDONS :

- *que les agriculteurs puissent accéder, à peu de frais, à des services de qualité et indépendants, notamment des agronomes non reliés aux entreprises productrices d'engrais ou qui en font la commercialisation ;*
- *que le MAPAQ et le CPVQ, multiplient les initiatives et les démarches de sensibilisation auprès des producteurs de pomme de terre, ou de toute culture intensive débouchant sur une problématique environnementale ;*
- *que le MAPAQ, de concert avec le ministère de l'Environnement et l'UPA, mette au point et diffuse des guides de bonnes pratiques agricoles en matière de culture et d'élevage ;*
- *que les municipalités locales et régionales mettent sur pied des projets de sensibilisation des agriculteurs afin qu'ils respectent davantage la bande de protection riveraine de trois mètres en bordure des cours d'eau ;*
- *pour chaque secteur de culture à risque, que des agents du ministère de l'Environnement effectuent un suivi de la qualité des sources d'eaux souterraines dans chaque localité à risque ;*
- *que les grilles de référence en fertilisation du CPVQ soient rendues obligatoires pour toute personne utilisant des fertilisants, des pesticides, des herbicides etc., à des fins d'exploitation commerciale de terres au Québec ;*
- *que le ministère de l'Environnement, de concert avec l'UPA, assure systématiquement le suivi qualitatif et quantitatif des opérations, par un échantillonnage aléatoire des sols exploités, des sources souterraines et des cours d'eau traversant les zones ciblées ;*
- *que le gouvernement du Québec encourage la formation de clubs agro-environnementaux et l'adoption de mesures favorisant l'adhésion des agriculteurs à ces clubs (déductions fiscales des dépenses de formation et de participation à ces clubs) ;*
- *que le gouvernement du Québec investisse dans des fonds pour la recherche sur les pratiques d'élevage sur litière, qui minimisent la quantité de fumier liquide généré par l'entreprise, ainsi que dans la diffusion de ces méthodes auprès des producteurs agricoles ;*

- que le MAPAQ, le ministère de l'Environnement et l'UPA constituent des bilans régionaux annuels sur l'incidence des production agricoles sur l'eau de la région et que ceux-ci soient rendus publics.

4. Incidences de l'exploitation forestière sur l'eau

4.1 Mise en contexte

La partie nord de la MRC de Portneuf est occupée par de grandes étendues de forêt (83 % de la superficie du territoire). S'y retrouvent trois territoires non répertoriés : la réserve faunique de Portneuf, et deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC) Batiscan-Neilson et La Blanche. Ces espaces forestiers abritent quantités de lacs et de rivières exploités pour la chasse et la pêche, ainsi que pour des activités récrétouristiques.

4.2 Habitats aquatiques

Depuis 1981, particulièrement dans la réserve faunique de Portneuf, des baisses considérables de récoltes d'omble de fontaine ont été remarquées (BOIVIN et AL., 1998). On attribue ces baisses à la destruction d'habitats aquatiques. Des études ont démontré que les facteurs limitant majeurs agissant sur la population de l'omble de fontaine sont : l'apport de sédiments fins dans les frayères et la présence d'obstacles limitant la libre circulation du poisson. L'aménagement de traverses de cours d'eau non conformes et l'entretien inadéquat de chemins forestiers seraient à l'origine de ces deux facteurs (BOIVIN, 1998A, 1998B). Cette problématique est aussi présente dans les ZEC et ailleurs au Québec.

4.3 Exploitants forestiers mis en cause

Il s'avère que la voirie forestière est l'une des causes majeures de la détérioration de la qualité des habitats aquatiques en milieu forestier. Son impact est d'autant plus important que, depuis trente ans, en raison de son déploiement incessant, des centaines de traverses de cours d'eau sont érigées annuellement sur le territoire de la MRC de Portneuf. La plupart des habitats aquatiques détruits, conséquence de ces travaux, le sont pour plusieurs années, voire pour des décennies. Ces dernières années, force est de constater que, malgré l'adoption du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier, les cours de formation, l'information et les outils médiatiques offerts à cet égard, un constat négatif doit encore être porté sur l'impact de la voirie forestière sur la qualité de l'eau (BOIVIN 1998A, 1998B).

Depuis une quinzaine d'années, les cours d'eau en milieu forestier, et particulièrement ceux de la réserve faunique de Portneuf, ont fait l'objet d'interventions correctives et d'aménagements de la part du ministère de l'Environnement (BOIVIN 1998) et d'autres organismes. Les efforts déployés ne suffisent pas à compenser la disparition annuelle d'habitats. Nous nous trouvons devant des faits troublants. Certains gestionnaires et certains exploitants de ces territoires forestiers démontrent, en ce moment, une incapacité systémique à préserver les habitats aquatiques. Pourtant, ils ont la responsabilité de la ressource eau autant que de celle de la forêt. Ils doivent adopter des stratégies prévenant la détérioration future de la qualité des plans d'eau.

En 1999, l'omble de fontaine constitue un bio-indicateur (officiel) pour la qualité des habitats aquatiques. La disparition de ce poisson, en particulier, révèle la perte d'une richesse et une atteinte grave à la biodiversité. La MRC de Portneuf compte développer la pêche comme un véritable produit touristique (MRC DE PORTNEUF, 1994) au moment même où nous apprenons que cette activité perd l'intérêt du public parce que les conditions de pêche dans les zones attribuées à ces fins sont de plus en plus limitatives.

Il semble que ce soit le manque de rigueur ou de motivation qui soit à l'origine du peu de maîtrise observé à l'égard du problème de destruction d'habitats. Cette situation aurait dû être corrigée depuis longtemps. En effet, il existe des règles protégeant les habitats aquatiques, règles qui devraient être, mais ne sont pas, respectées par les différents gestionnaires et par les exploitants des territoires forestiers. Ces règles sont même applicables dans tous les domaines d'exploitation (agricole, municipal, etc.). Pour le secteur de la voirie forestière (traverses de cours d'eau), principale problématique, on demande : de la DURABILITÉ pour les structures traversant ou modifiant un cours d'eau, de l'EFFICACITÉ GÉOMORPHOLOGIQUE procurant les meilleures conditions physiques pour un habitat aquatique, et de l'EFFICACITÉ ÉCOLOGIQUE optimisant le succès reproducteur du poisson (omble de fontaine comme bio-indicateur).

4.4 Recommandations

NOUS RECOMMANDONS :

- *que les exploitants et les gestionnaires des forêts publiques agissent d'avantage en concertation avec les représentants des différents secteurs d'activité de la MRC ;*
- *que les exploitants et les gestionnaires des forêts publiques et privées produisent des bilans annuels sur les impacts de leurs activités sur les milieux aquatiques et que*

ces bilans soient rendus publics à chaque année. Cette médiatisation devrait se renouveler chaque année ;

- *que les ministères responsables ne permettent le développement d'accès publics et privés aux plans d'eaux que dans la mesure où la capacité de support du milieu est préservée : des espaces de conservation du milieu naturel doivent être prévus autour des plans d'eau publics ;*
- *que le développement de la voirie destinée à l'exploitation forestière ne soit pas fait au détriment de la qualité des habitats aquatiques de l'omble de fontaine. En d'autres mots, cela ne doit pas se faire au détriment du développement d'activités récrétouristiques et de plein air, comme la pêche ;*
- *que le gouvernement du Québec assure le respect des normes permettant de mieux conserver la qualité des habitats aquatiques, notamment en ce qui concerne la voirie forestière : DURABILITÉ, EFFICACITÉ GÉOMORPHOLOGIQUE et EFFICACITÉ ÉCOLOGIQUE ;*
- *que le ministère des Ressources naturelles, et le ministère de l'Environnement, élaborent une démarche de sensibilisation et d'éducation des producteurs forestiers ;*
- *que le gouvernement du Québec appuie les municipalités dans leur démarche pour réglementer la coupe forestière sur les terres privées en vue de protéger les zones sensibles telles que les cours d'eau.*

5. L'accessibilité aux plans d'eau

5.1 Mise en contexte

La MRC de Portneuf est caractérisée par la présence du fleuve et l'abondance des lacs et des rivières à l'intérieur de ses limites. Elle possède d'ailleurs une bonne renommée en tant que territoire de pêche, de villégiature et d'activités récrétouristiques. Les représentants des différentes municipalités s'entendent pour dire que la région offre un important potentiel de développement dans les domaines de la villégiature, de l'écotourisme, du nautisme et de la pêche (MRC de PORTNEUF, 1994).

À la MRC, on multiplie les efforts pour faire valoir le caractère exceptionnel de ce potentiel en développant des activités économiques misant sur la qualité et la quantité de la

ressource eau. On énumère d'importantes actions dans le Plan stratégique de développement de la région de Portneuf, entre autres celles rattachées à deux objectifs généraux de ce plan, soit :

"Favoriser un développement de la villégiature à caractère public et communautaire, qui respecte les valeurs écologiques du milieu, pour les territoires suivants : lacs de Saint-Alban, Long et Montauban, lac Blanc, les bases de plein air et les Z.E.C.

Élaborer et réaliser un plan de développement et de mise de valeur du fleuve Saint-Laurent et de son littoral prévoyant la restauration et la construction d'équipements portuaires, l'aménagement des berges et de points d'accès publics"

Toutefois, à ce jour, le secteur de l'écotourisme demeure largement sous-développé et tarde à prendre l'ampleur souhaitée. Une bonne partie de la région reste inexploitée en raison de l'accessibilité réduite aux plans d'eau et à leurs rives. En outre, l'accessibilité aux plans d'eau est menacée par le phénomène croissant de la privatisation des berges (MRC de PORTNEUF, 1994).

5.2 Menaces pour la qualité des eaux souterraines et de surface

L'activité humaine est souvent la principale source de dégradation de la qualité d'un plan d'eau. Les installations de fosses septiques et l'utilisation de moteurs à deux temps sont principalement en cause.

Depuis quelques dizaines d'années, la privatisation des berges autour d'un lac ou de part et d'autre d'une rivière a grandement contribué à la diminution du nombre de zones accessibles au public pour la baignade ou pour la pratique d'autres activités nautiques. Les installations septiques des particuliers ne sont pas toutes réglementaires. Plusieurs sont défectueuses et causent la contamination de l'eau par des coliformes fécaux par exemple. De plus, les quelques plages publiques demeurent très vulnérables à cette même contamination parce que la capacité de support du milieu aquatique ne suffit pas à la demande grandissante d'une population en quête d'activités de plein air. Bref, il n'y a pas assez de plages publiques et les plans d'eau ne profitent pas de mesures de conservation de leur caractère naturel.

Par ailleurs, plusieurs utilisateurs de ces plans d'eau surexploient ou contaminent la ressource et contribuent à la détérioration de sa qualité. Par exemple, les utilisateurs d'embarcations motorisées entrent fréquemment en conflits avec les autres usagers de la ressource. Ils peuvent rendre problématique l'utilisation de l'eau pour d'autres activités telles la baignade, le canot et le kayak, la planche à voile ou la pêche. Le cas particulier des moteurs à deux temps est patent. Non seulement le mélange d'huile et d'essence qui les alimente ne se dégrade pas, mais lorsqu'il se disperse dans l'eau, il s'attaque à toutes les formes de vie.

La contamination par les résidus organiques, par l'essence ou par des fertilisants et des pesticides pourrait avoir des conséquences pour la santé des gens. Les problèmes varient de simples irruptions cutanées au contact de l'eau à la diarrhée et peuvent même aller jusqu'à une perturbation sérieuse du système immunitaire. Les propriétaires riverains ont compris une partie de la problématique, mais ils continuent d'utiliser des produits nocifs pour entretenir leur terrain et leur habitation. Il semble que l'on croit, à tort, que les produits directement déversés dans le plan d'eau ne polluent pas (connaissances déficientes).

5.3 Menace pour les habitats, la flore et la faune aquatiques

Les activités de villégiature constituent une cause importante de dégradation des milieux naturels (LEGAULT 1995). Lors de l'aménagement d'accès à un plan d'eau, il est primordial de respecter certaines règles protégeant la ressource. Les concepteurs de structures anthropomorphiques ont longtemps ignoré les besoins des écosystèmes des milieux aquatiques. Le redressement de cours d'eau, l'empierrement, l'endiguement, l'assèchement, l'enrochement, le remblayage et le bétonnage de rivages sont des pratiques qui ont contribué à la destruction draconienne d'écosystèmes riverains depuis une quarantaine d'années (HYDRO-QUÉBEC 1996). Tous les propriétaires riverains (particuliers, agriculteurs, industriels, etc.), par leur position par rapport au plan d'eau, posent des gestes susceptibles de faire varier la qualité de l'eau et de ses écosystèmes.

5.4 Caractère public de la ressource eau

La privatisation riveraine est un problème de taille dans la MRC de Portneuf et fait de plus en plus l'objet de débats publics. Premièrement, le fleuve Saint-Laurent, principal plan d'eau de la région, est difficilement accessible au public. Ses berges sont presque toutes occupées par des particuliers qui font obstacle entre le spectacle et le spectateur. Il n'y a pour ainsi dire peu ou pas d'accès publics au fleuve dans la MRC de Portneuf. Deuxièmement, les rives des lacs et des rivières sont morcelées, dans chaque municipalité, et souvent distribuées aux plus offrants.

La ressource eau, bien qu'appartenant à la collectivité, se voit accaparée par une minorité d'individus du fait de la privatisation des terres en bordure des plans d'eau. De plus, ces individus commencent à revendiquer la propriété et l'exclusivité de l'usage de l'eau et du droit de pêche. Les propriétaires riverains se regroupent pour gérer une ressource qui est pourtant un bien public. Ils estiment que des "étrangers" viennent voler des truites ou perturber l'intimité des propriétaires.

Les propriétaires riverains ont peur de se faire envahir et sont réticents à l'idée de concéder des espaces pour des accès publics aux plans d'eau. Pourtant, l'eau n'est-elle pas un bien collectif ?

5.5 Rôle des gouvernements

Récemment, la privatisation du lac Clair, important plan d'eau de la région de Portneuf, faisait l'objet d'importantes controverses (COURRIER DE PORTNEUF 1999A, 1999B). Nous avons assisté, impuissants, à la privatisation d'un des plus beaux plans d'eau de la région. La municipalité de Saint-Alban a renoncé à la contribution en terrain ou en argent qu'elle avait le droit d'exiger de la Société d'aménagement du lac Clair inc., promoteur immobilier actuellement propriétaire des terres en bordure du lac. La Société réalise actuellement un important projet de développement immobilier en bordure du lac. Cela aurait permis à la municipalité de se voir remettre une importante somme d'argent (plus ou moins 100 000 \$) ou mieux, de devenir propriétaire d'un terrain en bordure du lac, ce qui aurait permis au public d'accéder à ce magnifique plan d'eau.

Il faut déplorer ce geste de la municipalité puisqu'il a pour effet de déposséder la population d'importantes ressources naturelles, dont l'eau, au profit d'une poignée de bien nantis, alors que ces ressources doivent faire partie du patrimoine commun à tous les Québécois et Québécoises.

Nous ne comprenons pas comment peuvent être prises des décisions telles celles concernant le dossier de la privatisation du lac Clair. Bien que nous puissions agir à titre consultatif ou à travers les instances de la MRC de Portneuf, la décision, sans appel, appartient aux municipalités locales. Il faut craindre que cette dérive se reproduise, malheureusement, d'où la nécessité de revoir l'attribution des responsabilités et des pouvoirs de décision ainsi que le régime qui les encadre. Les municipalités ont une responsabilité envers leurs citoyens. La population a le droit d'accéder à la ressource eau et c'est le devoir de chaque municipalité de satisfaire l'ensemble de ses citoyens et citoyennes.

Certaines municipalités suivent ce principe de base. C'est le cas pour Saint-Léonard, qui perçoit systématiquement le 10 % de la valeur des terrains vendus en bordure de plans d'eau. L'argent est réinvesti dans l'aménagement d'espaces publics de villégiature, entre autres au lac Simon.

Le cas de Saint-Alban et du lac Clair illustre avec force les limites du processus décisionnel actuel dans le cas de la gestion de la ressource eau. Trop souvent, quand la décision relève des municipalités locales, elles privilégiennent des intérêts purement locaux et à court terme,

ayant comme principales préoccupations leurs revenus fonciers. Elles sont à la merci de groupes ou de lobbys locaux. Il faut qu'en matière de ressources aussi vitales que l'eau, les décisions sur les usages de l'eau et sur l'accessibilité à cette ressource puissent impliquer les niveaux supérieurs de gouvernement, soit les paliers régional (MRC) et provincial (Gouvernement du Québec). De cette manière, ils pourraient intervenir, si besoin est, et réviser les décisions des municipalités locales et ce, au nom d'intérêts supérieurs aux intérêts locaux.

Ainsi, si l'on reprend l'exemple du lac Clair, ce lac n'appartient pas en exclusivité à la population de Saint-Alban ni à la municipalité de Saint-Alban ; comment alors accepter que cette municipalité puisse, seule, décider du sort de ce lac et de privatiser ce plan d'eau, privant ainsi l'ensemble de la population du Québec d'un accès à cette importante ressource naturelle qui fait partie du patrimoine commun de l'État québécois? Cela est tout à fait inacceptable, et le cas du lac Clair montre l'urgence de revoir les règles qui encadrent l'exercice des responsabilités et des pouvoirs dans le domaine de la gestion de l'eau, en particulier pour ce qui a trait au règlement des conflits d'usage et de l'accessibilité.

5.6 Recommandations

NOUS RECOMMANDONS :

- *que le gouvernement du Québec associe la gestion des activités de villégiature au concept de gestion intégrée de la ressource eau et fasse participer les représentants des différents secteurs d'activité de la MRC de Portneuf aux décisions ;*
- *que le gouvernement du Québec classe les lacs et les cours d'eau selon leur superficie et leur vocation, le tout dans une perspective de développement durable. Pour une gestion démocratique, la MRC devrait procéder à une consultation de tous les groupes d'usagers, de tous les âges. (Il ne faut pas oublier ici que la gestion des plans d'eau n'est pas seulement l'affaire des riverains, mais bien celle de toute la population) ;*
- *en matière d'accessibilité à la ressource eau, que soit revu le partage des responsabilités et des pouvoirs entre les divers niveaux de gouvernement (local, régional et provincial), de telle façon que les aspects qui transcendent les intérêts purement locaux, comme l'accès gratuit du public à un plan d'eau d'importance, puissent impliquer tous les paliers de gouvernement et ne soient pas laissés à la seule décision d'une municipalité locale, assurant ainsi une meilleure protection du patrimoine collectif de l'État québécois ;*

- que les municipalités locales et régionales favorisent la renaturalisation des berges des cours d'eau autant en milieux rural, agricole, qu'urbain ;
- que les municipalités locales assurent un meilleur contrôle des interventions dans la bande riveraine des cours d'eau ;
- que les municipalités locales et régionales, ainsi que le gouvernement du Québec, à travers les activités des organismes de rivières, sensibilisent les riverains à la protection des rives et au bonnes pratiques écologiques ;
- que soient revues les règles ou normes régissant la fabrication et la mise sur le marché des embarcations motorisées ainsi que leur utilisation sur les plans d'eau, de manière notamment à :
 - 1- limiter le plus possible les émissions de contaminants (huile, essence, gaz, bruit, etc.,) dans l'air et dans l'eau (ainsi, la mise en marché et l'utilisation de moteurs deux temps, particulièrement polluants, devraient être graduellement réduits jusqu'à une interdiction totale dans quelques années) ;
 - 2- interdire la fabrication d'embarcations motorisées trop bruyantes et polluantes, ainsi que leur utilisation sur certains plans d'eau ;
 - 3- limiter ou interdire l'accès des embarcations motorisées sur certains plans d'eau, soit en raison de la superficie réduite du plan d'eau, soit en raison du fait qu'il sert à l'alimentation en eau de consommation humaine, soit parce qu'il s'agit d'un plan d'eau présentant des écosystèmes sensibles ou particuliers ;
 - 4- limiter la puissance des moteurs sur certains plans d'eau, ou limiter la vitesse des embarcations motorisées dans certaines zones des plans d'eau.

6. Gestion par bassin versant

6.1 Mise en contexte

Le bassin versant est l'ensemble du territoire drainé par une rivière et ses affluents. Les divers usages qu'on fait de l'eau, et du territoire en général, ont des conséquences qui s'additionnent depuis la source d'un cours d'eau jusqu'à son embouchure. C'est pour cette raison que la gestion moderne des cours d'eau utilise de plus en plus fréquemment cette unité naturelle que constitue le bassin versant. (CAPSA)

Les trois principaux bassins versants dont nous avons parlé dans la section 1.3 ne se retrouvent qu'en partie sur le territoire de la MRC de Portneuf :

Tableau de distribution des bassins versants à travers les municipalités régionales de comté

Bassins versants	MRC concernées
Rivière Batiscan	Mékinac, Portneuf
Rivière Sainte-Anne	Mékinac, Portneuf, Jacques-Cartier
Rivière Jacques-Cartier	Jacques-Cartier, Portneuf, Beaupré

La notion de bassin versant prise dans son sens large recouvre l'ensemble des activités humaines, notamment : les actions de lutte contre la pollution, le secteur de l'agriculture, le secteur industriel, le secteur municipal, les aménagements structurants (hydroélectricité, transports fluviaux, etc.), la gestion et la protection des écosystèmes, ainsi que les aménagements et l'entretien du lit et des berges des cours d'eau (ÉPIDOR 1992 ; MERMET 1991 ; MCE 1997).

6.2 Approche sectorielle

La gestion de l'eau au Québec se fait par paliers, les paliers municipal, provincial et fédéral. Cette façon sectorielle de gérer la ressource eau, et non rattachée à un bassin versant, amènent plusieurs conflits d'usages sur un même cours d'eau (CREM 1998). Jusqu'à maintenant, le ministère de l'Environnement a mis sur pied de nombreux programmes d'assainissement des eaux. Que ce soit le PAEQ, le PADEM, le PEVQ, le PRRI, le PAEQ volet agricole, le PASL ou le SLV, ces programmes ont pour la plupart une approche sectorielle dont les objectifs ne sont pas toujours compatibles. Ils ont toutefois le mérite d'avoir permis l'atteinte d'un certain niveau d'assainissement de l'eau au Québec.

6.3 Gestion globale des activités et gestion intégrée de l'eau

La notion de bassin versant a été promue au Québec il y a une quinzaine d'années. Ce type de gestion reconnaît le bassin versant comme l'unité naturelle la plus appropriée pour aborder la gestion de l'eau. Au lieu de traiter les problématiques reliées à la ressource eau, secteur par secteur, palier par palier, la gestion par bassin les attaque dans leur ensemble. La gestion de l'eau au Québec nécessite maintenant une approche englobant tous les secteurs d'activités. Tous les secteurs (agriculture, municipalité ou industrie) d'un même bassin versant devront se concerter pour assurer une gestion intégrée des activités et des ressources.

Pour atteindre cet objectif, il est primordial d'élever le niveau de connaissance de la population et de leurs élus en leur procurant des outils de gestion convenables. L'Atlas du cadre de référence du bassin versant de la rivière Saint-Charles est un exemple d'outil indispensable à la bonne gestion des systèmes d'un bassin versant (GIRARDIN et LACHANCE 1997). La création d'organismes de gestion de bassin s'impose.

La ressource eau a ses limites. Certains intérêts des usagers de la ressource entrent en conflit avec celle-ci. La gestion intégrée de la ressource eau implique le partage de la ressource, mais aussi, le partage des coûts associés à sa préservation, en terme de qualité et de quantité. Nous sommes en faveur de l'approche écosystémique de la gestion par bassin. Cela signifie que les secteurs ne sont plus gérés en fonction des limites des municipalités, mais plutôt en fonction des limites des écosystèmes.

6.4 Organisme de bassin

La Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) et la Corporation de restauration de la Jacques-Cartier (CRJC) sont des organismes qui sont en train de développer, au sein de la MRC, une approche qui tend vers la gestion par bassin versant. La CRJC est un organisme plus âgé, qui bénéficie d'un avantage sur la CAPSA : la restauration salmonicole. Le saumon est, depuis longtemps, le fil conducteur des actions de la CRJC. Pour qu'un organisme de cette nature réussisse, il fallait un projet unificateur qui rejoigne l'ensemble des municipalités où passe la rivière Jacques-Cartier. Au niveau de la gestion par bassin, il s'agit maintenant d'étendre le champ d'activité de ce même organisme. Mais, pour cela, il faut aussi financer les interventions qui s'y rattachent.

La Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA), quant à elle, s'est donné un défi de taille : travailler directement avec les populations riveraines de la rivière Sainte-Anne. Ses interventions sont de l'ordre de la sensibilisation. Par exemple, les municipalités du bassin versant de cette rivière ont signé un contrat de rivière, et contribuent au financement de l'aménagement et de la restauration de milieux humides.

Pour se développer, et pour éventuellement devenir des organismes de bassin efficaces, la CAPSA, la CRJC, ou tout autre organisme de ce genre, ont besoin de conditions objectives : programmes conçus en fonction d'une gestion par bassin versant, et un gouvernement qui facilite les interventions au niveau local. En ce moment, nous pensons que le gouvernement ne favorise pas l'élosion d'organismes de bassin. Nous pensons qu'il cherche une recette ou un modèle duquel s'inspirer pour l'exercice de la gestion des bassins versants du Québec. Il faudrait

toutefois éviter de pratiquer la méthode du "mur à mur". Les modèles, bien qu'utiles, sont des structures rigides. En contrepartie, les écosystèmes sont vivants et en perpétuelle adaptation...

6.5 Recommandations

NOUS RECOMMANDONS :

- *que le gouvernement du Québec prenne les moyens appropriés pour se doter d'un nouveau mode de gestion intégré des eaux : la **gestion par bassins versants**. Il est primordial de cesser de s'éparpiller dans des programmes et des infrastructures ne visant que des secteurs particuliers de l'exploitation de la ressource. Le succès que nous souhaitons obtenir par la gestion par bassin n'est possible que si, et seulement si, toute la population se sent concernée par la protection de la qualité de l'eau ;*
- *que le gouvernement du Québec assure une plus grande concertation interministérielle dans la gestion des ressources, notamment la ressource eau ;*
- *que les municipalités locales et régionales, ainsi que le gouvernement créent un fond destiné à supporter les activités des organismes de gestion par bassin versant, non seulement au niveau des interventions sur la flore et la faune, mais aussi, des interventions de sensibilisation du public à la gestion écosystémique de la ressource eau ;*
- *que le gouvernement du Québec et ses ministères aident à la mise sur pied de structures organisationnelles de gestion par bassin versant (organisme de rivière par exemple) ;*
- *que le gouvernement du Québec mandate ces structures ou organismes pour produire les outils nécessaires à la bonne connaissance des problématiques de gestion de l'eau. Ces outils doivent être accessibles aux élus, mais aussi, au public en général (il faut mieux connaître pour mieux gérer) ;*
- *l'identification des écosystèmes à risque et ceux sans risque ;*
- *l'identification des priorités d'intervention, et qu'en concertation, soient établis des schémas directeurs d'eau ;*
- *que les organismes de bassin consultent formellement les populations avant l'adoption de schémas directeurs de l'eau ;*

- *la diffusion d'informations dans les journaux, à la radio, à la télévision, sur internet, ou dans les bulletins municipaux, afin et de faire participer le public à la prise de décision.*

7. Conclusion

Tout au long de ce mémoire, nous avons dressé un portrait, le plus réaliste possible, des problématiques reliées à la gestion de la ressource eau dans la municipalité régionale de comté de Portneuf. Nous avons aussi passé en revue les différentes données disponibles sur la ressource eau, en terme de qualité et de quantité. Nous avons ainsi appris plusieurs choses.

L'eau distribuée par les municipalités locales est le plus souvent de bonne qualité. Ces municipalités s'assurent que les prises d'eau se trouvent en sécurité, loin des sources de pollution. Par contre, les particuliers qui ne sont pas rattachés au réseau de leur ville n'ont pas de garantie sur les variations de la qualité ou de la quantité d'eau disponible dans leur puits. La population de la région puise le plus souvent son eau dans des sources souterraines ou dans la nappe phréatique.

La région de Portneuf fait face à plusieurs problèmes reliés à l'eau et aux usages de l'eau. La nature du sol (sable), dans certaines régions, couplée au caractère agricole de l'exploitation de ce sol (production de pommes de terre), contribue à diminuer la quantité d'eau potable disponible pour les villes. La destruction d'habitats aquatiques, tant à cause du système d'irrigation employé en agriculture, du développement de la voirie forestière que du phénomène de la privatisation des berges des cours d'eau et des lacs, s'amplifie chaque année. Les efforts pour réparer les dégâts ne suffisent pas à éliminer les risques à court et à long terme pour la population croissante de la MRC.

Nous avons observé que les causes de ces contaminations, de cette destruction d'habitats aquatiques, et aussi du manque d'accès publics gratuits aux plans d'eau sont toutes reliées à une même problématique : le manque de connaissance. La population de la région de Portneuf est peu ou mal informée sur l'utilisation durable de la ressource eau. Elle est aussi mal informée à propos de la qualité de l'eau qu'elle boit, qu'il s'agisse de l'eau de la municipalité ou d'un puits privé. Elle connaît souvent très mal la législation en vigueur en ce qui concerne la pollution de l'eau. Elle fait confiance aux dirigeants des municipalités locales.

Nous avons constaté qu'il n'y a pas toujours de réponse aux questions concernant l'hydrologie de la région. Les cartographies sont en ce moment trop difficiles à interpréter pour le commun des mortels. Il n'y a pas assez d'ouvrage de vulgarisation à cet égard. Mais aussi, les municipalités locales et régionales et le gouvernement du Québec ne fournissent pas assez d'efforts pour sensibiliser les agriculteurs, les exploitants forestiers, les dirigeants des

municipalités locales et le reste de la population face au partage de la ressource eau et aussi des coûts associés à la gestion durable de cette ressource.

Dans ce mémoire, nous avons surtout soulevé trois thèmes : la connaissance, la responsabilisation des intervenants et la conciliation des usages. Cela reprend un cycle dont on parle souvent : connaître, comprendre et agir. Ce cycle s'applique à tous, tant à la population qu'aux gestionnaires agricoles, forestiers et municipaux.

La connaissance sous-tend toutes les problématiques. C'est la pierre d'assise d'une bonne performance environnementale. La **responsabilisation** passe beaucoup par la compréhension des répercussions des activités sur la ressource. La **conciliation des usages** est absolument essentielle pour une action efficace et responsable. Nous proposons la **gestion par bassin versant** comme système de base pour gérer ces trois éléments.

RÉFÉRENCES

- BÉRUBÉ, P. et A. M. CABANA, 1997. *Programme de calcul du pourcentage maximal de coupe acceptable pour la conservation des écosystèmes aquatiques (version 1.0), guide de l'utilisateur*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction générale du patrimoine faunique et naturel, Direction des habitats, Québec, ISBN : 2-550-32231-2, 21 p.
- BOIVIN, J., 1998A. *Restauration et aménagement des habitats aquatiques pour l'omble de fontaine dans les réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides*, ministère de l'environnement et de la faune, Direction régionale de Québec, Québec, 5 p.
- BOIVIN, J., 1998B. *Impacts environnementaux reliés aux pratiques de construction des chemins en milieu forestier*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Conférence présenté à l'atelier sur les chemins d'hiver, 3-4 novembre 1998, Chicoutimi, 8 p.
- BOIVIN, J., P., DULUDE, G., FOURNIER, M., SAVARD, 1998. *Suivi des aménagements et des restaurations d'habitats de l'omble de fontaine dans la région de Québec*, Séminaire de la Fondation de la faune du Québec sur " L'évaluation de travaux d'aménagement ou de protection d'habitats aquatiques, 27-28 mars 1998 Québec ", 5 p. + 1 ann.
- BOLDUC, D., 1988. *Le portrait des risques reliés à l'environnement au niveau de la Municipalité Régionale du Comté de Portneuf (résumé)*, Département de santé communautaire du Centre Hospitalier de l'Université Laval, Santé et Environnement, Québec, 7 p.
- BOLDUC, D., 1988. *Le portrait des risques reliés à l'environnement au niveau de la Municipalité Régionale du Comté de Portneuf*, Département de santé communautaire du Centre Hospitalier de l'Université Laval, Santé et Environnement, Québec, 99 p.
- CLD DE PORTNEUF, 1999-2000. *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi*, 85 p. +1 ann.

CONSEIL DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DU QUÉBEC inc., 1997. *Élaboration de projets intégrés de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole*, commission de Génie rural, section environnement et ressources renouvelables, Saint-Nicolas, AGDEX 700, 6 p.

CONSEIL DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DU QUÉBEC, 1994. Grilles de référence en fertilisation, Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Gouvernement du Québec, 91 p.

COURRIER DE PORTNEUF, 1999. "Saint-Alban complice des promoteurs", 9 mai.

COURRIER DE PORTNEUF, 1999. "Privatisation du lac Clair, Le conseil tranchera bientôt", 16 mai.

DORÉ, C., 1996. *Pour une eau de qualité en milieu rural, comprendre et agir collectivement*, Gouvernement du Québec, Gouvernement du Canada, Saint-Laurent vision 2000, Québec, 35 p.

E.P.I.DOR (Établissement Public Interdépartemental Dordogne), 1992. *Charte de la vallée de la Dordogne, analyses et problèmes identifiés ayant servi de base à la recherche des consensus*, France, 76 p.

GAMBAZO, G., D., CLUIS et C., BERNARD., 1999. *Connaissances acquises en pollution diffuse agricole au Québec-1993-1998*, Vecteur environnement, section scientifique, 36-45 p.

GIRARDIN, V. et Y. LACHANCE, 1997. *Vers une gestion intégrée des bassins versants. Atlas du cadre écologique de référence du bassin versant de la rivière Saint-Charles*, Québec, Canada. Min. de l'Environnement et de la Faune du Québec Min. de l'Environnement du Canada ; 58 p.

GIROUX, I., 1995. *Contamination de l'eau souterraine par les pesticides et les nitrates dans les régions de cultures de pommes de terre*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, 61 p.

HÉBERT, S., 1997. *Qualité des eaux du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier, 1979 à 1996*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, Envirodoq : EN970239, 38 p. + 16 ann.

HYDRO-QUÉBEC, 1996. *Éco-sommet 96, Profil environnemental du Québec, milieux et ressources*, 227 p.

LAFLAMME, D., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Sainte-Anne*, ministère de l'Environnement et de la faune, Direction des écosystèmes aquatiques, 66 p. + 6 ann.

LEGAULT, R., 1995. *L'état de l'environnement dans la région de Québec*, Conseil régional de l'environnement de la région de Québec, Québec, 219 p.

LEVALLOIS, P., M., THÉRIAULT, J., ROUFFIGNAT, S., TESSIER, R., LANDRY, P., AYOTTE, M., GIRARD, S., GINGRAS, D., GAUVIN, C., CHIASSON, 1998. *La contamination par les nitrates des eaux souterraines et la culture intensive de la pomme de terre dans le comté de Portneuf*, document de consultation publique, AUD6212-07-00, Québec, 25 p.

MERMET, L., 1991. *Vers une gestion écologique des cours d'eau, quels enjeux, quels fondements, quels débats pour une nouvelle politique ?*, Rapport au Ministre de l'Environnement, AScA, Paris, 40 p.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, 1997. *Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, document de référence*, Gouvernement du Québec, Québec, 59 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999. *Portrait régional de l'eau, Québec Région administrative 03*, Document de consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, Gouvernement du Québec, Québec,

MRC DE PORTNEUF, 1996. *Rapport d'analyse relatif à la demande d'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Christine à la municipalité de Saint-Alban*, Service de l'aménagement du territoire, 3 décembre.

MRC DE PORTNEUF, 1996. *L'accessibilité publique aux plans d'eau, révision du schéma d'aménagement de la M. R. C. de Portneuf*, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 27 mai.

MRC DE PORTNEUF, 1994. *Plan stratégique de développement de la région de Portneuf*, Municipalité régionale de comté de Portneuf, Commission scolaire de Portneuf, 73 p. + 3 ann.

PAINCHAUD, J., 1997. *La qualité de l'eau des rivières du Québec : État et tendances*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, Envirodoq : EN970111, 57 p.

PARADIS, D., 1997. *Qualité de l'eau souterraine en zone de culture intensive de la pomme de terre dans la MRC de Portneuf*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de Québec, 14 p. + 5 ann.

PARADIS, D., R. LEFEBVRE et Y. MICHAUD, 1997. *Alalyse hydrologique pour l'évaluation de la recharge en eau souterraine dans le bassin versant de la rivière Portneuf sur le piémont laurentien, Québec*, Recherche en cours 1997-E, Commission géologique du Canada, 1997, pp.83-88.

ROBERGE, J., 1996. *Impacts de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, 68 p. + 1 ann.

ANNEXE 1

Emplacement de la MRC de Portneuf

ANNEXE 2

Bassins versants de la MRC de Portneuf